

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 mars 2016 Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 mars 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.
Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n°D_2016_03_30_16	Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Sandrine Jallin à Mme Maryline Derouet Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget eau et assainissement M49 – Affectation des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif de l'exercice 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire,


Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 16 592.92 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 24 138.65 €
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	- 7 545.73 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c.	+ 16 592.92 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	141 243.75 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	7 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION = d.	+ 16 592.92 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	16 592.92 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : /	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le 
ID : 074-217400860-20160330-D_2016_03_30_16-DE

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 31 mars 2016	Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2016
Et de la publication le : 31 mars 2016	Le Maire, Alain CHAMOSSET

